

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

AVIS DE CONSULTATION SUR L'AVANT-PROJET D'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL DE NIEUIL, CHASSENEUIL-SUR- BONNIEURE, LUSSAC et SUAUX avec extension sur une partie du territoire de la commune de TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE

**Pour l'examen des opérations d'avant-projet des parcelles
faisant l'objet d'un aménagement foncier agricole forestier
et environnemental (AFAFE)
articles R. 123-1 à R. 123-7 du code rural et de la pêche maritime**

Les propriétaires, dont les biens fonciers sont compris dans le périmètre d'AFAFE des communes de Nieuil, Chasseneuil-sur-Bonnieure, Lussac et Suaux avec extension sur une partie du territoire de la commune de Terres-de-Haute-Charente ordonné par arrêté du 08 avril 2022 du Président du Conseil Départemental de la Charente, sont informés que la Sous-Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier a approuvé dans sa séance du 27 septembre 2023 la mise en consultation de l'avant-projet d'AFAFE qui aura lieu du **MARDI 14 NOVEMBRE 2023 au VENDREDI 15 DECEMBRE 2023 inclus** à la MAIRIE DE SUAUX salle du conseil. Le dossier sera consultable, pendant toute la durée de la consultation, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de la mairie de Suaux, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30.

Les plans concernant les communes de Chasseneuil-sur-Bonnieure, Nieuil, Lussac et Terres-de-Haute-Charente seront également disponibles dans les mairies respectives, aux heures d'ouverture de leurs secrétariats.

Durant la période de la consultation, des permanences seront assurées aux dates indiquées ci-dessous par un représentant du Cabinet DEVOUGE, mandaté par le Département de la Charente, afin de se tenir à la disposition du public pour les aider à consulter les documents et fournir tout renseignements utiles :

- **le mardi 14/11/2023 : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;**
- **le lundi 20/11/2023 : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;**
- **le mercredi 29/11/2023 : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;**
- **le vendredi 08/12/2023 : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;**
- **le samedi .. 09/12/2023 : de 9h00 à 12h00 ;**
- **le vendredi 15/12/2023 : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;**

Le dossier soumis à la consultation des propriétaires et de toute personne intéressée sera composé des pièces suivantes :

- Plans portant indication de l'avant-projet parcellaire comportant l'indication des limites des nouvelles parcelles proposées, de leur contenance et du nom de leur propriétaire,
- Un état comparatif par propriétaire indiquant les références cadastrales et la superficie des parcelles dont l'échange est envisagé (Procès-verbal des opérations)
- Plan présentant l'avant-projet du programme de travaux connexes envisagé. L'attention des propriétaires est attirée dès à présent sur l'importance de l'examen de ce programme, notamment en matière de clôtures ou de dispositifs d'accès aux parcelles qui s'avèreraient nécessaires,
- La liste des parcelles comprises dans le périmètre (apports) et la liste des parcelles nouvelles (attributions),
- Une liste alphabétique des propriétaires,
- Un registre destiné à recevoir les réclamations et observations des propriétaires et tiers intéressés.

Chaque propriétaire pourra consigner éventuellement ses observations soit :

- sur le registre des observations ouvert à cet effet et mis à sa disposition aux jours et heures ci-dessus en mairie de SUAUX ;
- ou par lettre pendant la durée de la consultation et jusqu'à 8 jours après la fin de la consultation à l'attention du Géomètre :

Cabinet DEVOUGE – Géomètre Expert
61 Avenue Daniel Hedde
BP 90024
17202 ROYAN Cedex

Ces observations seront étudiées par la Sous-Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier lors de sa prochaine séance dans le premier trimestre 2024.

À Nieuil, le 27 septembre 2023
Le Président de la Commission Inter-
communale d'Aménagement Foncier

M. Patrice LAMANT

PS : Si votre adresse inscrite sur l'enveloppe n'est pas complète veuillez nous en informer par mail contact@cabinetdevouge.com ou lors d'une entrevue en mairie.